

Saint-Denis, le 16 avril 2024.

Arrêté n° 597

Fixant la liste des membres composant
le comité régional d'orientation des conditions de travail
et le comité régional de prévention et de santé au travail,
placés auprès du préfet de région de La Réunion

LE PREFET DE LA REUNION

Vu les articles L 4641-4 et R 4641-18 et suivants du code du travail ;

Vu le décret n° n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 ;

Vu les propositions modificatives des organisations patronales et syndicales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 971 du 24 mai 2022 relatif à la composition du comité régional d'orientation des conditions de travail et du comité régional de prévention et de santé au travail de La Réunion ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le comité régional d'orientation des conditions de travail est présidé par le préfet.

ARTICLE 2 :

Le comité régional d'orientation des conditions de travail est composé :

- 1) Pour le collège des administrations régionales de l'Etat :
 - de la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ou son représentant ;
 - du directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
 - du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion ou son représentant.

2) Pour le collège des partenaires sociaux :

- des organisations syndicales de salariés

ORGANISATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGTR	THIONG SOUI HO Miguel	PAYET Wilson GRONDIN Patrick
CGTR	PAYET David	AURE Aline MELADE Gabriel
CFDT	FONTAINE Emmanuel	ARHAN-HOARAU Frédéric ANDRIEN Valérie
CFDT	IMAZOUTE Jérôme	HOAREAU Sébastien LEGRAND Alexandre
CGT-FO	LANGEVILLIERS Mickaël	TIA HING Armand BENARD Joëlle
CGT-FO	COURTOIS Pascal	MAGDELEINE Joseph MINIOPOO Patrick
CFTC	MANGARON Erika	DEDEYNE Tony RAMASSAMY Bernard
CFE-CGC	HUET Jérôme	NATIVEL Alain

- des organisations patronales

ORGANISATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
MEDEF	WON FAH HIN Marie-Rose	ODIN Martine PUISSEGUR Sandrine
MEDEF	HIBON Nathalie	CAUSSETTE Laurent FAREL Evelyne
MEDEF	GODERBAUER Franziska	TECHER Thierry PARENT Charline
MEDEF	GARNIER Pierre	MAMODALY Jivan MARTIN LEVENEUR Elsa
CPME	ABODI Maryse	GOUDE Yohan DAMBREVILLE Alain
CPME	PERRIN Jean-Pierre	KLEIN Pauline GUILLEVIN Laetitia
U2P	MAZEAU Didier	
FDSEA	FONTAINE Dominique	DARID Emmanuel

3) Pour le collège des organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention :

- du directeur de la Caisse générale de sécurité sociale de La Réunion ou son représentant ;
- de la directrice de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail de La Réunion ou son représentant.

4) Pour le collège des personnalités qualifiées :

- ECOLIVET Christian ;
- FAUQUEMBERGUE Luc ;
- LAPORTE Pascal ;
- BALLIN Yannick ;
- NEXHIP Marc ;
- RENDA Jean-Michel ;
- ROGER Marie-Bernadette ;
- STOJIC Irène ;
- de la directrice de l'Association de gestion du fonds pour l'Insertion professionnelle des personnes handicapées ou son représentant ;
- du directeur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Réunion ou son représentant.

ARTICLE 3 :

Le comité régional de prévention et de santé au travail est composé :

1) Pour le collège des administrations régionales de l'Etat et des organismes de sécurité sociale :

- de la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ou son représentant ;
- du directeur de la Caisse générale de sécurité sociale de La Réunion ou son représentant.

2) Pour le collège des partenaires sociaux :

- Organisations syndicales de salariés

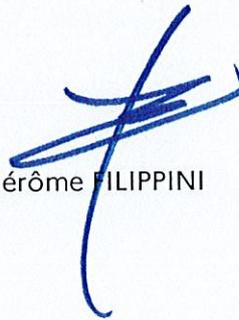
ORGANISATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGTR	PAYET Wilson	GRONDIN Patrick AURE Aline
CFDT	FONTAINE Emmanuel	ARHAN-HOARAU Frédéric ANDRIEN Valérie
CGT-FO	LANGEVILLIERS Mickaël	COURTOIS Pascal MAGDELEINE Joseph
CFTC	DEDEYNE Tony	MANGARON Erika RAMASSAMY Bernard
CFE-CGC	HUET Jérôme	NATIVEL Alain

- Organisations patronales

ORGANISATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
MEDEF	HIBON Nathalie	CAUSSETTE Laurent FAREL Evelyne
MEDEF	GODERBAUER Franziska	TECHER Thierry PARENT Charline
MEDEF	GARNIER Pierre	MARTIN LEVENEUR Elsa PUISSEGUR Sandrine
CPME	PERRIN Jean-Pierre	ABODI Maryse GOUDE Yohan
U2P	MAZEAU Didier	

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de La Réunion.



Jérôme FILIPPINI